



© Ville de Bayonne

COVID-19

Reconfinement : les mesures immédiates prises par la Ville de Bayonne

Masques distribués dans les écoles, stationnement gratuit au Champ de Foire, accueil des sans-abris, la Ville de Bayonne se mobilise de nouveau et accompagne les Bayonnais pour faire face au reconfinement. Les agents de la Ville et de son CCAS sont à pied d'œuvre pour assurer le maintien des services publics essentiels aux habitants, avec une attention toute particulière portée aux plus fragiles.

Publié le 30 octobre 2020

Halles et marchés

- › Les Halles de Bayonne restent ouvertes au public.
- › Les marchés de plein air sont maintenus pour la vente de produits alimentaires de 8h à 13h :
- › le mercredi place des Gascons (y compris le 11 novembre)
- › le vendredi au Polo-Beyris et place du Marquisat
- › le samedi matin autour des Halles et sur le quai Chaho.

La pêche des Allées Marines est ouverte de 8h à 13h30.

Attestations de déplacement

Des attestations de déplacement sont à la disposition du public au Hall Cassin, rue Bernède, à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les bureaux de tabac ou téléchargeables sur Internet.

L'attestation pour se rendre dans les établissements scolaires doit être pré-remplie par les <https://www.bayonne.fr/information-transversale/actualites/reconfinement-les-actions-mises-en-place-par-la-ville-de-bayonne-11440>

parents et sera validée par les chefs d'établissement.

[Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire](#)

Fourniture de masques dans les écoles

Comme déjà mis en œuvre pour le déconfinement au mois de mai dernier, chaque enfant scolarisé dans les écoles publiques et privées de Bayonne est doté par la Ville de Bayonne d'un masque lavable et réutilisable.

Accueil des sans-abris

Afin de répondre au besoin de confinement et de protection des sans-abris, la Ville de Bayonne a décidé de mettre le Palais des Sports de Lauga à leur disposition, comme elle l'avait fait en mars dernier. 45 lits, fournis par le 1er RPIMa, sont installés dans des boxes individuels. Le fonctionnement du dispositif sera assuré par l'association Atherbea missionnée par l'État, en collaboration avec d'autres structures associatives.

Gratuité du stationnement

Afin d'accompagner les Bayonnais qui sont amenés à rester chez eux pour télétravailler, le **stationnement devient gratuit sur le parking Champ de Foire** (450 places) à partir du samedi 31 octobre.



MAIRIE DE BAYONNE 1
avenue Maréchal Leclerc,
64100 Bayonne

+33 5 59 46 60 60

[✉ NOUS CONTACTER](#)